

COMMISSION LOCALE DE L'EAU SAGE CROULT ENGHIEN VIEILLE MER

07 décembre 2017 - Bonneuil-en-France - 9h30 (Séance plénière n°10)

Compte-rendu

La Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Croult Enghien Vieille Mer s'est réunie le jeudi 7 décembre 2017, à 9h30, à Bonneuil-en-France (Val d'Oise), dans les locaux du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique (SIAH) des vallées du Croult et du Petit Rosne.

Les pièces suivantes ont été envoyées avec la convocation :

- Arrêté préfectoral de composition de la CLE en date du 11 octobre 2017
- Projet de règles de fonctionnement

Vingt-six (27) membres de la CLE étaient présents à cette séance. Vingt (20) membres de la CLE avaient donné pouvoir pour être représentés.

	Nb total de membres	Présents	Pouvoirs
Collège des élus	37	12	11
Collège des usagers	17	10	4
Collège de l'Etat	12	5	5
Total	27	20	
Total	66	47	
Quorum des 2/3		44	

ORDRE DU JOUR

1ère partie : Présidence de M. le Sous-Préfet du Val d'Oise

- 1. Ouverture de la séance par M. le Sous-Préfet du Val d'Oise
- 2. Présentation puis adoption des règles de fonctionnement de la CLE
- 3. Élection du Président de la CLE

2^{nde} partie : Présidence du Président de la CLE

- 4. Élection des trois Vice-Présidents de la CLE (également Présidents des commissions thématiques)
- 5. Élection des trois des Vice-Présidents des commissions thématiques également membres du bureau
- 6. Élection des trois membres du bureau de la CLE représentant le collège des usagers et désignation des trois membres du bureau de la CLE représentant le collège de l'État

- 7. Point sur la démarche SAGE et le calendrier de travail
- 8. Points sur les études en cours et à venir
- 9. Orientations budgétaires 2018

Étaient présents ou représentés :

NOM	FONCTION	Présent	Représenté
Monsieur Michel ADAM	Adjoint au Maire de Dugny		✓
Monsieur Dominique BAILLY	Maire de Vaujours	✓	
Monsieur Belaïde BEDREDDINE	Conseil départemental de Seine St Denis – Direction de l'Eau et de l'Assainissement		✓
Monsieur Paul-Edouard BOUQUIN	Conseiller municipal de Domont	✓	
Monsieur Alain BOURGEOIS	Maire d'Ezanville		✓
Monsieur Joël BOUTIER	Maire de Groslay		✓
Monsieur Maurice CHEVIGNY	Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Val Parisis		✓
Monsieur Anthony DAGUET	Maire d'Aubervilliers		✓
Monsieur Jean-Pierre DAUX	Conseiller communautaire de la communauté d'agglomération Plaine Vallée	√	
Monsieur Daniel DESSE	Vice-Président du Conseil Départemental du Val d'Oise		✓
Monsieur Jean-Pierre ENJALBERT	Président du SIARE, Maire de Saint-Prix	✓	
Monsieur Didier GUEVEL	Maire de Le Plessit Gasssot	✓	
Monsieur Jean-Luc HERKAT	Vice-Président de la communauté d'agglomération Roissy pays de France	√	
Monsieur Jean-Jacques JENNÉ	Conseiller municipal délégué du Bourget	✓	
Monsieur Christian LAGRANGE	Vice-Président de l'Établissement Public Territorial Est ensemble	✓	
Monsieur Jacques MAHEAS	Vice-Président de l'Établissement Public Territorial Grand Paris Grand Est		✓
Madame Anita MANDIGOU	Adjointe au Maire de Goussainville	✓	
Monsieur Gilles MENAT	Adjoint au Maire de Baillet-en-France		✓
Monsieur Guy MESSAGER	Président du SIAH Croult et Petit Rosne	✓	
Monsieur Sébastien MEURANT	Maire de Saint-Leu-la-Forêt		✓
Madame Eugénie PONTHIER	Adjointe au Maire d'Epinay-sur-Seine	✓	
Madame Nadine SENSE	Adjointe au maire de Franconville	✓	
Monsieur Philippe SUEUR	Maire d'Enghien les Bains		✓
	1	12	11

ENTITÉ	NOM	Présent	Représenté
Aéroport de Paris	Monsieur Bolon Christophe	✓	
ASSARS	Monsieur Daniel NENIN	✓	
Association des Organismes HLM de la Région d'Ile de France (AORIF)	Monsieur VIDON		√
Association Aulnay Environnement	Monsieur Christian BAUSSON	✓	
Association Environnement 93	Monsieur Robert HALIFAX	✓	
Association Val d'Oise Environnement	Monsieur Philippe BEC	✓	
Chambre départementale de Commerce et d'industrie du Val d'Oise	Monsieur Frédéric VERNHES		√
Chambre interdépartemental d'agriculture d'Ile de France	Monsieur Hervé VAESSEN	✓	
FPPMA 75, 92, 93, 94	Monsieur Jean-Noël HUETTE	✓	
Syndicat des propriétaires fonciers non bâtis	Monsieur SAGOT		√
Service des canaux de la Ville de Paris	Monsieur Jean-François RAUCH	✓	
SIAEP Nord d'Ecouen	Monsieur Bernard BESANCON	✓	
SEDIF	Monsieur François HANET		✓
UFC Que Choisir	Monsieur André DELANGE	✓	
		10	4

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics			
ENTITÉ	NOM	Présent	Représenté
Agence de l'Eau Seine-Normandie	Madame Lydia PROUVÉ	✓	
Agence Française de la biodiversité	Monsieur Laurent NUNEZ		✓
ARS	Madame Astrid RÉVILLON		✓
DDT du Val d'Oise	Monsieur Michel POLI		✓
DRIEA	Madame Florence MONTFORT		✓
DRIEE Ile-de-France	Madame Julie PERCELAY	✓	
EPA Plaine de France	Madame Magali CASTEX		✓
Préfecture du Val d'Oise	Monsieur le sous-préfet du Val d'Oise	✓	
Préfecture de la Région Ile-de-France	Madame Elise CARNET	✓	
Délégation d'Ile de France et du centre val de Loire du centre national de la propriété forestière	Monsieur Nicolas MOREAU	√	
		5	5

Étaient également présents :

Mme Catherine GIRARD (Sous-Préfecture de Sarcelles), M. Éric CHANAL (SIAH), Mme Amparo MARTAUD (SIARE), , M. Bernard BREUIL et Mme Véronique LANIER (CD93 – DEA93), M. Julien DALIBART (EPT Est Ensemble), Mme Luce TROUCHE (EPT Plaine commune), Monsieur Jean Michel MOSKOVOY (EPT Terre d'Envol), Mme Coline PESSEREAU (Enghien-les-Bains), Mme Claire BEYELER (Métropole du Grand Paris), Monsieur Pascal BERNARD (Aéroport de Paris), Mme Aline GIRARD (SAGE Croult Enghien Vieille Mer) .

Étaient excusés:

M. Mathieu MONTES (EPT Terre d'Envol), M. Jean-Paul FAUCONNET (Rosny-sous-bois), M. Azzédine Taïbi (SIAAP), M. Gilles POUX (La Courneuve), M. Claude BODIN (Conseil Régional Ile de France), M. Bertrand KERN (EPTB Seine Grand Lacs), Mme Kola ABELA (EPT Plaine Commune), Mme Nadège GROSBOIS (Conseil départemental de Seine Saint Denis), M. Jean-Abel PECAULT (Le Pré Saint Gervais), M. Mohamed HAKKOU (Gonesse), M. Bernard BRETON (Fédération de pêche du Val d'Oise).

1ère partie : sous la présidence de M. le Sous-Préfet du Val d'Oise

Ouverture de la séance par Monsieur le sous-préfet du Val d'Oise

La séance est ouverte à 9h35 par Monsieur DOBO-SCHOENENBERG, sous-Préfet du Val d'Oise, après avoir vérifié que le Quorum des 2/3 des membres présents ou représentés, nécessaire pour adopter les règles de fonctionnement est atteint.

« Le « bon état des eaux » est un objectif imposé par la directive cadre européenne sur l'eau (DCE). Il s'agit d'une politique européenne qui engage l'État et les collectivités, mais le bon état des eaux est aussi et surtout un enjeu environnemental et sociétal concret à l'échelle locale.

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est l'outil proposé pour décliner localement une politique de l'eau cohérente pour répondre aux objectifs de la directive et du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du Bassin Seine Normandie en conciliant l'ensemble des usages locaux de la ressource et des contraintes exercées sur les milieux aquatiques. Il existe des enjeux forts sur le territoire qui nécessitent un travail en commun avec tous les acteurs (élus, usagers, services de l'État) pour reconquérir une bonne qualité des eaux et des milieux aquatiques.

Le périmètre du SAGE « Croult-Enghien-Vieille Mer » a été fixé par arrêté inter-préfectoral du 11 mai 2011 cosigné par le Préfet de la Seine-Saint-Denis et le Préfet du Val d'Oise.

Le nombre de communes incluses dans le périmètre du SAGE s'élève à 87. Elles se situent sur deux départements :

- 32 communes du département de la Seine-Saint-Denis (93) ;
- 55 communes du département du Val d'Oise (95)

La CLE est l'outil adéquat sur le territoire « Croult-Enghien-Vieille Mer » pour discuter de l'ensemble de ces sujets, décider de manière concertée des orientations stratégiques et enfin réaliser les actions concrètes.

Véritable parlement local de l'eau, la CLE a pour objectif principal l'élaboration du SAGE. C'est l'instance de concertation et de décision du SAGE. Ainsi a-t-elle pour missions :

- d'élaborer le SAGE, d'organiser son suivi et sa mise en œuvre,
- de définir les axes de travail,

- de consulter les partenaires institutionnels et les autres parties prenantes du bassin,
- et de prévenir et arbitrer les conflits.

La commission locale de l'eau du SAGE « Croult-Enghien-Vieille Mer » a été instituée par arrêté préfectoral du 7 septembre 2011. Elle a été renouvelée en octobre 2014 à la suite des élections municipales et communautaires de mars 2014 et compte tenu de l'évolution des intercommunalités. Conformément aux dispositions de l'article R212-31 du code de l'environnement, la durée du mandat des membres de la CLE est de 6 ans, aussi l'arrêté préfectoral du 7 septembre 2011 et donc caduc depuis le 7 septembre 2017.

Le nouvel arrêté de composition de la CLE a été signé le 11 octobre 2017 dernier. La CLE comprend 66 membres répartis en trois collèges distincts :

- Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux : 37 membres
- Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations : 17 membres
- Collège des représentants de l'État et de ses établissements publics : 12 membres

La durée du mandat des membres de la CLE est de six ans. Ils cessent d'en être membres s'ils perdent les fonctions en considération desquelles ils ont été désignés.

La commission locale de l'eau se réunit au moins une fois par an. Depuis l'installation de la CLE en septembre 2011 et sous la présidence de M. Guy MESSAGER, la CLE s'est déjà réunie six fois (6 mars 2012, 19 décembre 2013, 14 novembre 2014, 15 décembre 2015, 15 novembre 2016 et 26 avril 2017). Parallèlement, des réunions de bureau de la CLE ont eu lieu et plusieurs séances de commissions thématiques se sont tenues (aménagement du territoire du SAGE, milieu naturel, paysage, qualité de l'eau...). »

Approbation des règles de fonctionnement

Le projet de règle de fonctionnement, qui précise notamment le fonctionnement de la CLE et de ces instances ainsi que les modalités d'élection du Président et des membres du bureau, est présenté par Mme Aline GIRARD, animatrice du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer.

M. le sous-préfet demande à l'assemblée si, à la lecture du document qui leur a été transmis avec l'invitation, celle-ci a des modifications à apporter.

Aucune remarque n'étant formulée, il est procédé au vote à main levée.

Résultat du vote :

Pour : 45 Contre : 0 Abstention : 0

Les règles de Fonctionnement sont approuvées à l'unanimité des membres présents et représentés.

Élection du Président de la CLE

M. le Sous-Préfet rappelle que, conformément à l'article L212-4 du code de l'environnement, le Président de la commission locale de l'eau est élu parmi et par les membres du collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux.

Il informe qu'il a reçu la candidature de M. Guy MESSAGER, Président du SIAH et également Président sortant de la CLE. Il invite les autres candidats à se faire connaître.

M. Guy MESSAGER est l'unique candidat à se présenter.

M. le Sous-Préfet invite M. Guy MESSAGER à exposer sa candidature.

Il est procédé au vote par les membres présents ou représentés du collège des collectivités territoriales.

Résultat du vote

Pour: 21Abstention: 0

• Contre: 0

La Commission Locale de l'Eau, après avoir délibéré, déclare élu Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Croult Enghien Vieille Mer, Guy MESSAGER, à l'unanimité des suffrages et dès le premier tour.

M. le Sous-Préfet félicite le nouveau Président de la CLE et l'invite à le rejoindre à la tribune.

Avant de poursuivre l'ordre du jour, M. Guy MESSAGER souhaite adresser quelques mots de remerciements à M. le Sous-Préfet et aux membres de la CLE de lui avoir renouvelé leur confiance pour continuer à mener ensemble ce travail engagé depuis maintenant 6 ans.

« Le SAGE permet aujourd'hui, à nous, élus locaux, usagers, associations, et services de l'État, de travailler ensemble, au-delà des clivages politiques et territoriaux, avec comme objectif premier la préservation et l'amélioration de la qualité de **NOTRE** ressource en eau.

La Commission Locale de l'Eau, qui constitue notre parlement, est le lieu privilégié de ce travail en commun. Je m'attacherai à ce que les décisions qui seront prises dans les prochains mois garantissent la bonne représentativité et la diversité de nos territoires et de ses acteurs.

Nous avons déjà parcouru une grande partie du chemin, qui nous a permis de valider en novembre 2016 la stratégie du SAGE qui, je le rappelle constitue à faire de notre SAGE un SAGE affirmé pour rendre des espaces à l'eau dans notre territoire.

La tâche qui nous attend désormais est importante. Le travail qui nous incombe maintenant est de rédiger les documents constitutifs du SAGE, à savoir le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable ou PAGD, et le règlement du SAGE. Ces deux documents orienteront la politique de l'eau de nos bassins versants, le premier dans un rapport de compatibilité, le second dans un rapport de conformité.

Ce travail, nous ne pouvons pas le faire sans vous ! Le SAGE repose avant tout sur la concertation. Si nous voulons que ce document soit le nôtre et réponde aux enjeux qui sont les nôtres, il est indispensable que chacun d'entre nous, élus, techniciens, usagers, services de l'État..., se mobilise et participe activement aux comités de rédaction et aux commissions thématiques. Un travail de lecture et de relecture attentive sera donc à mener pour faire de notre SAGE un document ambitieux, réalisable et efficient pour préserver notre ressource en eau.

Un travail de communication auprès de différents acteurs du territoire, et notamment des maires, sera également à mettre en place afin de les aider à appréhender ce difficile dossier qu'est le SAGE et de faciliter son appropriation dans les futurs projets d'aménagement. Il ne faut pas que le SAGE soit considéré comme une contrainte supplémentaire, un « empêcheur de faire » mais plutôt comme un document fort, d'intérêt général, destiné à protéger durablement notre ressource en eau et préserver le cadre de vie des générations futures. »

2nd partie : sous la présidence du Président de la CLE

Élection des Vices Président de la CLE

M. Guy MESSAGER rappelle que les Vice-Présidents de la CLE sont issus du collège des représentants des collectivités et sont élus uniquement par les membres de ce même collège. Les Vice-Présidents sont également les Présidents des 3 commissions thématiques.

Il est proposé de procéder à l'élection de chaque Vice-Président en précisant la commission thématique qu'il présidera.

Élection du Vice-Président de la CLE et Président de la Commission « Milieux naturels, écosystème, valorisation du patrimoine écologique, biodiversité »

M. Guy MESSAGER indique qu'il a reçu la candidature de M. Jean-Pierre ENJALBERT, Président du SIARE et Maire de Saint-Prix (95) et invite les autres candidats à se faire connaître.
M. Jean-Pierre ENJALBERT est l'unique candidat à se présenter.

Il est procédé au vote par les membres présents ou représentés du collège des collectivités territoriales.

Résultats:

Pour: 21Abstention: 0Contre: 0

La Commission Locale de l'Eau, après avoir délibéré, déclare élu Vice-Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Croult Enghien Vieille Mer et Président de la Commission « Milieux naturels, écosystème, valorisation du patrimoine écologique, biodiversité», Jean-Pierre ENJALBERT, à l'unanimité des suffrages exprimés.

Élection du Vice-Président de la CLE et Président de la Commission « Qualité de l'eau, protection de la ressource, alimentation en eau potable, assainissement ».

M. Guy MESSAGER indique qu'il a reçu préalablement à la réunion de ce jour, la candidature de M. Michel ADAM, adjoint au maire de Dugny (93) et invite les autres candidats à se faire connaître. M. Michel ADAM est l'unique candidat à se présenter.

Il est procédé au vote par les membres présents ou représentés du collège des collectivités territoriales.

Résultats :

Pour: 21Abstention: 0Contre: 0

La Commission Locale de l'Eau, après avoir délibéré, déclare élu Vice-Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Croult Enghien Vieille Mer et Président de la Commission « Qualité de l'eau, protection de la ressource, alimentation en eau potable, assainissement », Michel ADAM, à l'unanimité des suffrages exprimés.

Élection du Vice-Président de la CLE et Président de la Commission « Aménagement durable du territoire, infrastructures, densité urbaine et risques »

M. Guy MESSAGER indique qu'il a reçu préalablement à la réunion de ce jour, la candidature de M. Belaïde BEDREDDINE, Vice-Président du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis et invite les autres candidats à se faire connaître.

M. Belaïde BEDREDDINE est l'unique candidat à se présenter.

Il est procédé au vote par les membres présents ou représentés du collège des collectivités territoriales.

Résultats:

Pour: 21Abstention: 0Contre: 0

La Commission Locale de l'Eau, après avoir délibéré, déclare élu Vice-Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Croult Enghien Vieille Mer et Président de la Commission « Aménagement durable du territoire, infrastructures, densité urbaine et risques », Belaïde BEDREDDINE, à l'unanimité des suffrages exprimés.

Élection des Vices Présidents des commissions thématiques

M. Guy MESSAGER rappelle que les Vice-Présidents des commissions thématiques sont issus du collège des représentants des collectivités et sont élus uniquement par les membres de ce même collège.

Il est proposé de procéder à l'élection de chaque Vice-Président en précisant la commission thématique qu'il présidera.

Élection du Vice-Président de la Commission « Milieux naturels, écosystème, valorisation du patrimoine écologique, biodiversité »

M. Guy MESSAGER indique qu'il a reçu la candidature de M. Jean-Luc HERKAT, Vice-Président de la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France et Maire de Bonneuil en France (95) et invite les autres candidats à se faire connaître.

M. Jean-Luc HERKAT est l'unique candidat à se présenter.

Il est procédé au vote par les membres présents ou représentés du collège des collectivités territoriales.

Résultats :

Pour: 21Abstention: 0Contre: 0

La Commission Locale de l'Eau, après avoir délibéré, déclare élu Vice-Président de la Commission « Milieux naturels, écosystème, valorisation du patrimoine écologique, biodiversité», Jean-Luc HERKAT, à l'unanimité des suffrages exprimés.

Élection du Vice-Président de la Commission « Qualité de l'eau, protection de la ressource, alimentation en eau potable, assainissement ».

M. Guy MESSAGER indique qu'il a reçu préalablement à la réunion de ce jour, la candidature de M. Christian LAGRANGE, Vice-Président de l'Établissement Public territorial Est Ensemble et invite les autres candidats à se faire connaître.

M. Christian LAGRANGE est l'unique candidat à se présenter.

Il est procédé au vote par les membres présents ou représentés du collège des collectivités territoriales.

Résultats:

• Pour: 21

• Abstention: 0

• Contre: 0

La Commission Locale de l'Eau, après avoir délibéré, déclare élu Vice-Président de la Commission « Qualité de l'eau, protection de la ressource, alimentation en eau potable, assainissement », Christian LAGRANGE à l'unanimité des suffrages exprimés.

Élection du Vice-Président de la Commission « Aménagement durable du territoire, infrastructures, densité urbaine et risques »

M. Guy MESSAGER indique qu'il a reçu préalablement à la réunion de ce jour, la candidature de M. Gilles MENAT, adjoint au Maire de Baillet en France et invite les autres candidats à se faire connaître. M. Gilles MENAT est l'unique candidat à se présenter.

Il est procédé au vote par les membres présents ou représentés du collège des collectivités territoriales.

Résultats :

• Pour: 21

• Abstention: 0

• Contre: 0

La Commission Locale de l'Eau, après avoir délibéré, déclare élu Vice-Président de la Commission « Aménagement durable du territoire, infrastructures, densité urbaine et risques », Gilles MENAT, à l'unanimité des suffrages exprimés.

Élection des membres du bureau de la CLE

M. Guy MESSAGER rappelle que les membres du bureau de la CLE représentant le collège des usagers sont issus du collège des usagers et sont élus uniquement par les membres de ce même collège.

M. Guy MESSAGER indique que trois candidats se sont manifestés, préalablement à la réunion de ce jour : - Fédération du Val d'Oise pour la pêche et la protection des milieux aquatiques

- Environnement 93
- Chambre interdépartemental d'agriculture d'Ile de France

M. Guy Messager invite les autres candidats à se faire connaître. Les trois candidats présentés ci-dessus sont les seuls à se présenter.

Il est procédé au vote par les membres présents ou représentés du collège des usagers.

Résultats:

Pour: 14Abstention: 0Contre: 0

La Commission Locale de l'Eau, après avoir délibéré, déclare élus membre du bureau de la CLE représentant le collège des usagers : la Fédération du Val d'Oise pour la pêche et la protection des milieux aquatiques, l'Association Environnement 93 et la Chambre interdépartemental d'agriculture à l'unanimité des suffrages exprimés.

M. Guy MESSAGER rappelle que les membres du bureau de la CLE représentant le collège de l'État sont désignés par le Préfet coordonnateur de bassin.

M. le sous-préfet du Val d'Oise désigne la DRIEE Ile-de-France, Agence de l'Eau Seine-Normandie et DDT du Val d'Oise en tant que représentant du collège de l'État au sein du bureau de la CLE.

Suite aux élections qui viennent de se tenir, le nouveau Bureau de la CLE est installé.

BUREAU DE LA CLE				
Président	M. Guy MESSAGER			
	(SIAH)			
Représentants du collège	Commission	Commission « Qualité	Commission	
des «collectivités »	« Milieux naturels »	de l'eau »	« Aménagement »	
Vice-Présidents de la CLE	M. Jean-Pierre		M. Belaïde	
(Présidents de	ENJALBERT	M. Michel ADAM	BEDREDDINE	
Commission thématique)		(Dugny)	(Conseil	
Commission thematique)	(SIARE)		départemental 93)	
Vice-Présidents des	M. Jean-Luc HERKAT	M. Christian	NA Cillos NATNAT	
Commissions	(CA Roissy Pays de	LAGRANGE	M. Gilles MENAT	
thématiques	France)	(EPT Est Ensemble)	(Baillet en France)	
	Fédération du Val d'Oise pour la pêche et la protection des milieux aquatiques Environnement 93 Chambre interdépartemental d'agriculture			
Représentants du collège				
des « usagers »				
Poprésantants du sallège	DRIEE			
Représentants du collège	Agence de l'eau Seine Normandie			
de l' « État »	DDT 95			

Point sur la démarche SAGE

Mme Aline GIRARD rappelle que le SAGE est un outil de planification pour une gestion équilibrée, durable et intégrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques, établi à l'échelle du bassin versant, ce qui permet de s'affranchir des limites administratives et harmoniser les actions menées dans le domaine de l'eau. Pour le SAGE CEVM, ce territoire, qui a été présenté en introduction par le

Sous-Préfet, est constitué de six masses d'eau superficielles dont l'exutoire est la Seine et d'une masse d'eau souterraine.

L'élaboration du SAGE est avant tout une démarche de concertation locale qui est incarnée par la Commission Locale de l'Eau. Autour de la CLE gravitent le Bureau, la structure porteuse, les 3 commissions thématiques et le comité de rédaction.

Le SAGE constitue l'outil privilégié pour aider à la mise en œuvre des dispositions réglementaires et des programmes d'actions portés par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), la LEMA, le SDAGE Seine-Normandie, le programme de mesures Seine-Normandie et le Plan territorial d'actions prioritaires, dont l'objectif commun est l'atteinte du bon état chimique et écologique des masses d'eau fixé par la DCE.

La plus-value d'un SAGE est de donner à l'action technique une véritable ambition politique, d'inscrire la gestion de l'eau dans les dynamiques territoriales et d'organiser les actions dans une vision stratégique claire.

Le SAGE est également un document de planification qui fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau, de manière à satisfaire les besoins de chacun sans porter atteinte aux milieux aquatiques et ainsi garantir sur le long terme une eau de qualité en quantité suffisante. Le SAGE est composé de deux documents, le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) et le règlement, dont la portée juridique a été renforcée par la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) de décembre 2006. Une fois le SAGE approuvé, les décisions administratives prises dans le domaine de l'eau et les documents d'urbanisme (PLU, SCOT) devront être rendus compatibles avec le PAGD et le règlement du SAGE sera opposable aux tiers.

La démarche SAGE a été initiée dès 2004 mais elle a réellement commencé en 2011 avec l'arrêté de définition du périmètre du SAGE et l'arrêté de composition de la CLE. Les différentes étapes d'élaboration du SAGE ont été successivement franchies (2014 État initial, 2015 diagnostic, 2016 scénario tendanciel, scénarii alternatifs et définition de la stratégie). La dernière phase d'élaboration du SAGE est en cours : il s'agit de la phase de la rédaction des documents constitutifs du SAGE à savoir le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) et le règlement. Le document sera ensuite soumis à la consultation du public avant d'être approuvé par arrêté préfectoral fin 2019.

On note l'arrivée de M. Christian LAGRANGE à 10h35.

Point sur les études en cours et à venir

Étude de rédaction des documents du SAGE

Cette étude réalisée par le groupement ADAGE, AscA, IC EAU, Paillat Bory et Conti, consiste à rédiger les documents constitutifs du SAGE (rapport de présentation, Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD), règlement, évaluation environnementale, définition des outils de suivi du SAGE) et à assurer une relecture juridique de ces documents.

Le bureau d'étude accompagnera la CLE au cours de la phase de consultation des assemblées et de l'enquête publique pour modifier les documents du SAGE en conséquence.

Au cours de l'année 2017, un comité de rédaction a été créé afin de travailler à l'écriture à proprement dite des documents. Ce comité de rédaction formé d'acteurs permanents et d'acteurs évoluant en fonction des thématiques s'est réuni 5 fois et à travailler à la rédaction des dispositions

constitutives du PAGD. Les travaux du comité de rédaction seront présentés en 2018 aux commissions thématiques. La 1^{ère} adoption du projet de SAGE par la CLE est prévue à l'été 2018.

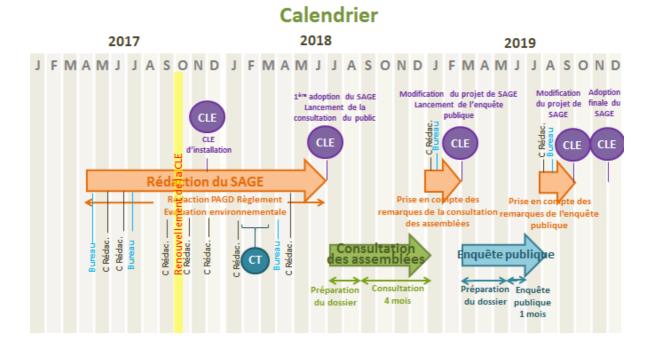
L'organisation du PAGD proposée par le comité de rédaction est la suivante :

OBJECTIF 1. Redonner de la place à l'eau dans les dynamiques d'aménagement du territoire pour rendre visibles l'eau et ses paysages en maîtrisant les risques

OBJECTIF 2. Rééquilibrer les fonctions hydraulique, écologique et paysagère des cours d'eau, des infrastructures hydro-écologiques et des milieux aquatiques diffus pour soutenir la création d'un lien social

- OBJECTIF 3. Poursuivre l'amélioration de la qualité des eaux superficielles
- OBJECTIF 4. Développer des usages créateurs de lien social autour de l'eau
- OBJECTIF 5. Engager la reconquête patrimoniale des eaux souterraines et la pérennisation de leurs usages

OBJECTIF 6. Organiser et faire vivre la gouvernance du SAGE



Étude d'inventaires des zones humides

L'étude d'inventaire des zones humides du territoire du SAGE a débuté en janvier 2017 pour une durée de 15 mois. Elle est menée par le groupement TTi Production/Floragis. Elle se compose de 4 phases :

- Phase 1 : mise en évidence des « secteurs à forte probabilité de présence de zones humides» et des « zones humides potentielles » par photo-interprétation.
- Phase 2 : identification des secteurs à enjeux afin de prioriser la réalisation des inventaires terrain au sein de ces secteurs.
- Phase 3 : inventaire de terrain pour localiser, délimiter et caractériser les « zones humides effectives » dans les secteurs qui auront été priorisés.
- Phase 4 : priorisation des « zones humides effectives » pour la mise en œuvre d'actions de restauration et/ou de gestion.

Les inventaires terrain ont été réalisés cet été sur les secteurs présentant un enjeu fort (Tremblay en France, Villepinte, Sevran, Livry Gardan, St Denis, Goussainville, Louvres, Attainville, Montlignon et

Moisselles). 163 zones potentiellement humides ont été prospectées sur des critères botaniques ET pédologiques. 31 zones se sont avérées réellement humides (21% des zones prospectées). La tranche complémentaire n°2 de ce marché a été mobilisée pour inventorier 70 à 80 zones potentiellement humides supplémentaires. Ces inventaires auront lieu au printemps 2018.

La phase 4 est en cours.

A la vue du nombre important de zones potentiellement humides restant à prospectées (817 secteurs), il est proposé à la CLE de lancer des inventaires complémentaires afin d'inventorier les zones potentiellement humides ayant une forte et très forte probabilité de présences soit 557 secteurs.

Cette étude, d'une durée prévisionnelle de 9 à 12 mois et d'un montant prévisionnel de 110 000 € TTC, serait lancée en 2018 par voie d'appel d'offres ouvert, après validation du budget du SAGE par le SIAH (structure porteuse du SAGE) et sous réserve de l'attribution par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie d'une aide financière. Dans la cadre de son Xème programme d'intervention, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie peut en effet financer à hauteur de 80% ce type d'études.

Le SIAH Croult et Petit Rosne, en tant que structure porteuse du SAGE, sera le maître d'ouvrage de l'étude et chargé à ce titre de lancer la procédure administrative d'appel d'offres. Le Bureau de la CLE assurera le suivi de l'étude qui sera, in fine, présentée à la CLE pour approbation.

M. Jean Pierre ENJALBERT propose de réaliser ces inventaires complémentaires sur l'ensemble des zones potentiellement humides du territoire, soit sur les 817 zones, afin de lever le doute sur le caractère humide des secteurs ayant un indice de fiabilité plus faible et ainsi d'avoir une cartographie des zones humides la plus exhaustive possible.

M. Guy MESSAGER propose donc aux membres de la CLE de valider le lancement de cette étude sur l'ensemble des zones humides potentielles du territoire du SAGE. La durée et le coût de l'étude seront dimensionnés en conséquence.

La Commission Locale de l'Eau, approuve le lancement de l'étude d'inventaires complémentaires visant à vérifier le caractère humide de l'ensemble des secteurs potentiellement humides du territoire du SAGE Croult Enghien Vieille Mer.

M. ENJALBERT quitte la séance à 11h05.

Orientations budgétaires 2018

Concernant la section de fonctionnement, les charges à caractères générales seront équivalentes à l'année 2017. Une augmentation de 5,7 % est à prévoir pour les charges de personnel. Les dépenses relatives à la consultation des assemblées de l'ordre de 2000€ est également à prévoir.

Aucune évolution n'est attendue pour les recettes de fonctionnements. Celles-ci sont basées sur des subventions de l'Agence de l'Eau à hauteur de 50% et sur la participation financière du Conseil départemental de Seine Saint Denis (25%), du SIAH (15%) et du SIARE (10%)

Concernant la section d'investissement, les dépenses d'investissement concerneront la poursuite des études en cours (inventaires des zones humides et étude de rédaction du SAGE) et la réalisation des inventaires complémentaires de zones humides dont le principe a été acté au point précédent.

Les recettes d'investissement proviennent des subventions de l'Agence de l'Eau à hauteur de 80% pour les deux études engagées. Une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau relative aux inventaires complémentaires de zones humides sera faite. La subvention est attendue à hauteur de

80%. La part d'autofinancement des études est assurée par le Conseil départemental de Seine Saint Denis, le SIAH et le SIARE.

M. Guy MESSAGER propose donc aux membres de la CLE de valider ces orientations budgétaires qui seront présentées au comité syndical du SIAH – structure porteuse du SAGE, en vue de leur adoption.

La Commission Locale de l'Eau approuve les orientations budgétaires du SAGE pour l'année 2018.

Aucune question ou remarque n'est formulée M. Guy MESSAGER conclut la séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h15.

Guy MESSAGER

Président de la CLE